



PREFECTURE EURE-ET-LOIR



DIRECTIVE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES PAYSAGES  
-----  
Préservation des vues sur la cathédrale de Chartres

ORIENTATIONS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR  
DOCUMENT GRAPHIQUE

CARTE V  
Synthèse communale : Allonnes

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
Centre - Val de Loire  
Février 2021

Sources :  
DREAL Centre - Val de Loire  
BD Parcellaire

Projection :  
RGF Lambert 93 (ESPG : 2154)

LÉGENDE

- Cathédrale
- Vues majeures
- Cônes de vues
- Périmètre d'application de la directive
- Aire d'exclusion des objets de très grande hauteur
- Limitation des hauteurs des constructions et des végétaux (m NGF)
- Hauteurs des pylônes isolés**
- 0 m
- 30 m
- 40 m
- 50 m

